

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°47-2020

Point 4.11

Point 4.11 de l'ordre du jour

Adoption du tarif de la participation aux frais pour services éducatifs (frais de fonctionnement) à verser par l'Educational Association for European Studies Private Company (EAES-SCG) à la Faculté des Sciences du Sport, relatif à l'entente Complémentaire pour la mise en œuvre de la formation délocalisée, master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, au titre de l'année universitaire 2019-2020

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Faculté des sciences du sport propose un programme pour sa licence mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, spécialité Éducation et Motricité, délocalisée à Athènes en Grèce depuis l'année 2013. Faisant suite à une volonté manifeste d'évoluer vers une démarche de qualité, en s'appuyant sur un renforcement des synergies pédagogique et administrative, cette coopération a évolué en 2017, lorsque la Faculté des sciences du sport a décidé d'ouvrir une nouvelle page de son implantation dans ce pays d'Europe méridionale en engageant une nouvelle collaboration avec l'Educational Association for European Studies - SCG Scientific College of Greece (accord de coopération internationale signé le 15 mars 2017 entre l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies Private Company et son avenant modificateur signé le 28 mars 2018).

Le 5 juin 2019, une Entente Complémentaire pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation délocalisée, le master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, a été signée entre l'Université de Strasbourg (Faculté des Sciences du Sport) et l'Educational Association for l'European Studies Private Company (EAES-SCG). Elle a pour objet de définir les modalités mises en œuvre à l'EAES-SCG du master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour la durée de l'accord de coopération internationale susmentionné.

Cette convention internationale et ses annexes ont été approuvées par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) lors de sa séance du 26 février 2019.

En vertu des articles 6.2 et 12.5 de l'Entente Complémentaire du 5 juin 2019, l'EAES-SCG verse une participation aux frais pour services éducatifs à la composante (frais de fonctionnement) définie annuellement en fonction du nombre d'étudiants inscrits sur la base du tarif approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport et le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en amont de toute mise en œuvre.

Lors de sa séance du 27 janvier 2020, le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport a approuvé à l'unanimité le **tarif de 550 € / étudiant** calculé selon les modalités décrites dans le document du conseil annexé.

Cette tarification de prestation aurait dû être annexée à la convention lors de son passage en CFVU. A l'avenir nous procéderons ainsi.

Pour cette fois, cette tarification est présentée exceptionnellement seule aux membres du Conseil d'administration.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif de la participation aux frais pour services éducatifs (frais de fonctionnement) à verser par l'Educational Association for European Studies Private Company (EAES-SCG) à la Faculté des Sciences du Sport, relatif à l'Entente Complémentaire pour la mise en œuvre de la formation délocalisée, master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

Mention	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives				
Parcours	Entraînement, sport et santé (délocalisé en Grèce)				
Responsable	Stéphane DUFOUR - Thomas HUREAU				
Composante	Faculté des Sciences du Sport de Strasbourg				
Liste des UE	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci dessous Code CM TD TP				
Semestre 1					
Intitulé de l'UE 1 : Pratiques et cultures sportives	3	Stage APSA	AP46GM11		20
Code : AP46GU1A Composante porteuse : APS		Cultures sportives en Europe	AP46GM12	10	
Intitulé de l'UE 2 : Outils, méthodes et technologies	3	Informatique	AP46GM21		14
Code : AP46GU2A Composante porteuse : APS		Méthodologie et technologies	AP46GM22		14
Intitulé de l'UE 3 : Evaluations, méthodologie de l'entraînement et planification : endurance, équilibre et coordination	6	Evaluation des qualités d'endurance	AP46GM31	8	14
Code : AP46GU3A Composante porteuse : APS		Méthodologie de l'entraînement et planification : endurance	AP46GM32	8	14
		Evaluations des qualités d'équilibre et coordination	AP46GM33	10	8
Intitulé de l'UE 4 : Santé et entraînement	6	Pathologies cardiorespiratoires et exercice	AP46GM41	6	4
Code : AP46GU4A Composante porteuse : APS		Troubles musculo-squelettique et exercice	AP46GM42	6	4
Intitulé de l'UE 5 : Evaluations, méthodologie de l'entraînement et planification : puissance et contrôle de charge	9	Evaluation des qualités de puissance	AP46GM51	16	16
Code : AP46GU5A Composante porteuse : APS		Méthodologie de l'entraînement et planification : puissance	AP46GM52	12	12
		Contrôle de charge	AP46GM53	6	6
Intitulé de l'UE 6 : Méthodologie de la recherche et APS	3	Méthodologie de la recherche	AP46GM61		12
Code : AP46GU6A Composante porteuse : APS		APSA	AP46GM62		10
		Séminaire	AP46GM63		16
Semestre 2					
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées	3	FLE	AP46HM11		40
Code : AP46GU1A Composante porteuse : APS					
Intitulé de l'UE 2 : Ré-athlétisation et méthodes de récupération	6	Ré-athlétisation	AP46HM21	14	10
Code : AP46GU2A Composante porteuse : APS		Méthodes de récupération	AP46HM22	8	10
Intitulé de l'UE 3 : Spécificités de l'entraînement et âge	3	Spécificités de l'entraînement chez l'enfant	AP46HM31	12	12
Code : AP46GU3A Composante porteuse : APS		Spécificités de l'entraînement chez le senior	AP46HM32	6	4
Intitulé de l'UE 4 : Optimisation de la performance	6	Préparation mentale et coaching	AP46HM41	8	14
Code : AP46GU4A Composante porteuse : APS		Nutrition	AP46HM42	6	10
		Optimisation et contrôle du mouvement	AP46HM43	4	10
Intitulé de l'UE 5 : Stage professionnel et APS	9	Méthodologie et technologies	AP46HM51		10
Code : AP46GU5A Composante porteuse : APS		APSA	AP46HM52		14
		Statistiques et mémoires	AP46HM53		10
Intitulé de l'UE 6 : Projet professionnel	3	Projet professionnel (300 heures)	AP46HM61		8
Code : AP46GU6 Composante porteuse : APS					
Semestre 3					
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées	3	FLE	AP46KM11		20
Code : AP46KU1A Composante porteuse : APS					
Intitulé de l'UE 2 : Optimisation de la performance	9	Nutrition et préparation mentale	AP46KM21	12	12
Code : AP46KU2A Composante porteuse : APS		APSA	AP46KM22		10
		Altitude, chronobiologie et stress thermique	AP46KM23	16	6
Intitulé de l'UE 3 : Cadre légal et événementiel	3	Droit	AP46KM31	4	4
Code : AP46KU3A Composante porteuse : APS		Marketing organisationnel	AP46KM32		10
		Dopages et suivi longitudinal	AP46KM33		8
Intitulé de l'UE 4 : Développement expert des qualités physiques	9	Sports collectifs petit et grand terrain	AP46KM41	10	10
Code : AP46KU4A Composante porteuse : APS		Sports individuels : de l'explosivité à l'ultra-endurance	AP46KM42	10	10
		Coordination et entraînement fonctionnel	AP46KM43	18	10
Intitulé de l'UE 5 : Santé et entraînement	6	Troubles métaboliques et activités physiques	AP46KM51	6	6
Code : AP46KU5A Composante porteuse : APS - Mutualisées avec APAS		Cancer et activités physiques	AP46KM52	6	6
Semestre 4					
Intitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et séminaires	3	Méthodologie de la recherche et séminaires	AP46LM11		10
Code : AP46LU1A Composante porteuse : APS		Séminaires	AP46LM12		14
Intitulé de l'UE 2 : Stage professionnel	6	Projet professionnel	AP46LM21		
Code : AP46LU2 Composante porteuse : APS		Tutorat de stage	AP46LM22		10
Intitulé de l'UE 3 : Mémoire	21	Mémoire	AP46LM31		
Code : AP46LU3A Composante porteuse : APS					

Mention		Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives										
Parcours		Entraînement, sport et santé										
Responsable		Viviane ERNWEIN - Fabrice FAVRET										
Composante		Faculté des Sciences du Sport de Strasbourg										
Liste des UE	Code	ECTS	Coeff	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci dessous	Code	Coefficient des épreuves			Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (appel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (appel : ABJ = O ; ABJ = neutralisation)
						CM	TD	TP				
Semestre 1												
Intitulé de l'UE 1 : Pratiques et cultures sportives Responsable : M. Lemire Composante porteuse : APS	AP5AGU1A	3	1	Stage APSA	AP5AGM11	1		20	1 note pratique 1 dossier	2h 2h/perso		X
				Cultures sportives en Europe	AP5AGM12	1	10		1 écrit de synthèse	1h		X
Intitulé de l'UE 2 : Outils, méthodes et technologies Responsable : V. Ernwein Composante porteuse : APS	AP45GU2A	3	2	Informatique	AP45GM21	1		14	support numérique	2h/perso		X
				Méthodologie et technologies	AP45GM22	1		14	oral	15 min.		X
Intitulé de l'UE 3 : Evaluations, méthodologie de l'entraînement et planification : endurance, équilibre et coordination Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45GU3A	6	2	Evaluation des qualités d'endurance	AP45GM31	1	8	14	1 dossier			X
				Méthodologie de l'entraînement et planification : endurance	AP45GM32	1	8	14	1 dossier			X
				Evaluations des qualités d'équilibre et coordination	AP45GM33	1	10	8	1 écrit	1h		X
Intitulé de l'UE 4 : Santé et entraînement Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45GU4A	6	2	Pathologies cardiorespiratoires et exercice	AP45GM41	1	6	4	1 écrit	1h		X
				Troubles musculo-squelettique et exercice	AP45GM42	1	6	4	1 écrit et 1 oral	1h 10 min.		X X
Intitulé de l'UE 5 : Evaluations, méthodologie de l'entraînement et planification : puissance et contrôle de charge Responsable : T. Hureau Composante porteuse : APS	AP45GU5A	9	2	Evaluation des qualités de puissance	AP45GM51	1	16	16	1 écrit	1h		X
				Méthodologie de l'entraînement et planification : puissance	AP45GM52	1	12	12	1 écrit	1h		X
				Contrôle de charge	AP45GM53	1	6	6	1 écrit	2h		X
Intitulé de l'UE 6 : Méthodologie de la recherche et APS Responsable : V. Ernwein Composante porteuse : APS	AP45GU6A	3	2	Méthodologie de la recherche	AP45GM61	1		12	Etudes de cas	2h/perso		X
				APSA	AP45GM62	1		10	1 note de pratique			X
				Séminaire	AP45GM63	1		16	1 dossier			X
Semestre 2												
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées Responsable : F. Doppler-Speranza Composante porteuse : APS	AP5AHU1A	3	1	Anglais	AP5AHM11				Un portfolio Un examen oral Un examen oral	0h10 0h10	X X	X
				Allemand	AP5AHM12	1		40				
Intitulé de l'UE 2 : Ré-athlétisation et méthodes de récupération Responsable : T. Hureau Composante porteuse : APS	AP45HU2A	6	2	Ré-athlétisation	AP45HM21	1	14	10	1 dossier			X
				Méthodes de récupération	AP45HM22	1	8	10	1 écrit 1 écrit	30 min. 30 min.		X X
Intitulé de l'UE 3 : Spécificités de l'entraînement et âge Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45HU3A	3	1	Spécificités de l'entraînement chez l'enfant	AP45HM31	1	12	12	1 dossier			X
				Spécificités de l'entraînement chez le sénior	AP45HM32	1	6	4	1 écrit	1h		X
Intitulé de l'UE 4 : Optimisation de la performance Responsable : Y. Kouassi Composante porteuse : APS	AP45HU4A	6	2	Préparation mentale et coaching	AP45HM41	1	8	14	1 oral	1h		X
				Nutrition	AP45HM42	1	6	10	1 écrit	2h		X
				Optimisation et contrôle du mouvement	AP45HM43	1	4	10	1 dossier			X
Intitulé de l'UE 5 : Stage professionnel et APS Responsable : V. Ernwein Composante porteuse : APS	AP45HU5A	9	3	Méthodologie et technologies	AP45HM51	1		10	Etudes de cas	2h/perso		X
				APSA	AP45HM52	1		14	1 note de pratique			X
				Statistiques et mémoires	AP45HM53	1		10	Analyse de données	2h		X
Intitulé de l'UE 6 : Projet professionnel Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45HU56	3	1	Projet professionnel (300 heures)	AP45HM61	1		8	1 oral	10+10 min.		X

Semestre 3													
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées Responsable : F. Doppler-Speranza Composante porteuse : APS	AP45KU1A	3	1	Anglais	AP45KM11	1		20		Un portfolio Un examen oral Un examen oral	0h10 0h10	X X	X
				Allemand	AP45KM12	1							
Intitulé de l'UE 2 : Optimisation de la performance Responsable : S. Dufour Composante porteuse : APS	AP45KU2A	9	3	Nutrition et préparation mentale	AP45KM21	1	12	12		2 écrits	1h		X
				APSA	AP45KM22	1		10		1 note pratique			X
				Altitude, chronobiologie et stress thermique	AP45KM23	1	16	6		1 écrit	1h		X
Intitulé de l'UE 3 : Cadre légal et événementiel Responsable : P. Jully-Lotz Composante porteuse : APS	AP45KU3A	3	1	Droit	AP45KM31	1	4	4		1 écrit	1h		X
				Marketing organisationnel	AP45KM32	1		10		1 note pratique	1h		X
				Dopages et suivi longitudinal	AP45KM33	1		8		1 écrit	1h		X
Intitulé de l'UE 4 : Développement expert des qualités physiques Responsable : T. Hureau Composante porteuse : APS	AP45KU4A	9	3	Sports collectifs petit et grand terrain	AP45KM41	1	10	10		1 dossier et 1 note pratique			X
				Sports individuels : de l'explosivité à l'ultra-endurance	AP45KM42	1	10	10		1 dossier et 1 note pratique			X
				Coordination et entraînement fonctionnel	AP45KM43	1	18	10		1 écrit	2h		X
Intitulé de l'UE 5 : Santé et entraînement Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS - Mutualisées avec APAS	AP45KU5A	6	2	Troubles métaboliques et activités physiques	AP45KM51	1	6	6		1 écrit	1h		X
				Cancer et activités physiques	AP45KM52	1	6	6		1 écrit + 1 oral	1h 10 min.		X X
Semestre 4													
Intitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et séminaires Responsable : S. Dufour Composante porteuse : APS	AP45LU1A	3	1	Méthodologie de la recherche et séminaires	AP45LM11	1		10		1 oral	15 min.		X
				Séminaires	AP45LM12	1		14		1 dossier			X
Intitulé de l'UE 2 : Stage professionnel Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45LUS2	6	3	Projet professionnel	AP45LM21	1				1 oral	10+10 min.		X
				Tutorat de stage	AP45LM22	1		10		suivi étudiant note de stage			X X
Intitulé de l'UE 3 : Mémoire Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS	AP45LU3A	21	7	Mémoire	AP45LM31	1				Mémoire +2 oraux de 10 min. chacun (dont un en janvier et un en juin et/ou septembre selon la date de soutenance avec l'accord du responsable)	20 min.		X X

Master STAPS

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

(MECC) 2018-2019

Organisation du master

Le master Sciences et techniques des activités physiques et sportives, se déroule sur deux années universitaires, M1 et M2. Il est composé de quatre semestres, S1 à S4.

Le diplôme de master donne 120 ECTS.

Organisation du M1

Le master comporte cinq parcours dont le MEEF qui est co-porté par l'ESPE et la F3S

- parcours Marketing du sport
- parcours Activités physiques adaptées et santé – Ingénierie et développement
- parcours Entraînement, sport et santé
- parcours Wellness Management
- parcours MEEF

Organisation du M2

Le master comporte 7 parcours dont le MEEF qui est co-porté par l'ESPE et la F3S

- parcours Marketing du sport
- parcours Activités physiques adaptées et santé – Ingénierie et développement
- parcours Entraînement, sport et santé
- parcours Politiques sportives et aménagement des territoires
- parcours Agrégation et recherche en éducation physique et sportive
- parcours Wellness Management
- parcours MEEF

Assiduité et évaluation des enseignements

La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours, travaux pratiques, travaux dirigés).

Tout étudiant absent est tenu de remettre un justificatif (certificat médical, convocation, etc.) à la scolarité du master, dans un délai de sept jours ouvrés.

Un étudiant absent est tenu d'informer dans les meilleurs délais (le jour même, si possible) la scolarité du master de son absence, par courriel ou par téléphone.

Inscription administrative

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master et en deuxième année de Master. Toute inscription complémentaire exige une demande de dérogation auprès du Doyen de la faculté.

Jurys

Le responsable de la mention STAPS et les responsables de parcours font partie du jury du master (jury de diplôme) et des jurys de semestre.

Le jury de diplôme prononce l'admission au diplôme.

Le jury de semestre se réunit à l'issue de chaque semestre de formation et examine les notes obtenues par les étudiants dans les différentes matières ayant fait l'objet d'une évaluation. Ce jury est souverain dans l'attribution des notes définitives. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Sessions d'examens

Une session unique d'examen est organisée pour chaque semestre.

Compensation

Compensation au sein de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Compensation semestrielle

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation entre les semestres

Les notes des semestres du Master se compensent entre elles au sein d'une même année. L'année est validée si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Calcul de la moyenne générale en Master

La moyenne générale en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Le jury de Master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

En cas de dispense de semestre(s), la note du Master est la moyenne des moyennes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Admission en M2

L'admission en deuxième année de master est prononcée sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de Master.

Un étudiant, n'ayant pas validé la première année de Master, n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année de Master. Cet étudiant reste exclusivement inscrit dans la première année, non validée.

Un redoublement ne peut s'effectuer qu'avec un avis positif de la commission pédagogique du Master.

La validation de la première année de Master donne accès de droit à la seconde année de Master dans le même parcours à l'Université de Strasbourg.

Conservation des notes d'une année à l'autre

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 au sein des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre. Seules les UE acquises (moyenne au-dessus de 10) sont conservées.

Organisation des examens

Le contrôle continu doit être valorisé. Les examens sur convocation doivent être organisés 15 jours avant la date prévue.

Absence aux examens

Une absence non justifiée à une épreuve à convocation, l'étudiant est déclaré défaillant.

Une absence non justifiée à une épreuve ne donnant pas lieu à convocation, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution doit être prévue dans le règlement des examens.

- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Evaluation du stage de M2

Le stage de fin de Master sera évalué par un mémoire (professionnel at/ou de recherche) et une présentation orale. Ces deux épreuves feront l'objet de deux notes distinctes avec des coefficients précis dans chaque parcours.

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 28 août 2018 accordant l'Université de Strasbourg
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'Université de Strasbourg est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de l'académie de Strasbourg et le président de l'Université de Strasbourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

ERIC PLOZIN
LE CHEF DE SERVICE DE LA STRATÉGIE DE CONTRACTUALISATION,
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET PAR DÉLÉGATION

Annexe de l'arrêté du 28 août 2018

Académie de STRASBOURG

Université de Strasbourg

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2018-2019 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Capacité(s) en droit

	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090467	Capacité en droit	2018-2019	5 ans	2022-2023

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

option	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090475	Option A	2018-2019	5 ans	2022-2023
20090031	Option B	2018-2019	5 ans	2022-2023

Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence »

IUT d'Haguenau

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Génie électrique et informatique industrielle	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023
Métiers du multimédia et de l'internet	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023
Qualité, logistique industrielle et organisation	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023

IUT de Strasbourg – Louis Pasteur à Schiltigheim

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Génie biologique <u>Option(s) :</u> Génie de l'environnement Industries agroalimentaires et biologiques	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Gestion des entreprises et des administrations <u>Option(s) :</u> Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Génie industriel et maintenance	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Mesures physiques	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023

IUT de Strasbourg – Robert Schuman à Illkirch

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Chimie <u>Option(s) :</u> Chimie analytique et de synthèse	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Génie civil – construction durable	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Informatique	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Information – communication <u>Option(s) :</u> Communication des organisations Information numérique dans les organisations Publicité	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Techniques de commercialisation	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

Spécialité	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090480 Activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090482 Activités physiques et sportives et inadaptations sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090490 Métiers de la forme		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090491 Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

Spécialité	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090479 Médiations citoyennes : éducation, culture, social, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140533 Arts du spectacle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140531 Arts		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140537 Humanités		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140538 Langues étrangères appliquées		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140539 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140540 Lettres		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION**Licence(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140542 Administration publique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140545 Administration économique et sociale		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140543 Droit		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140544 Economie et gestion		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Licence(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140546 Droit canonique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140547 Géographie et aménagement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140535 Histoire de l'art et archéologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140548 Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140549 Philosophie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140550 Psychologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140537 Humanités		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140696 Sciences de l'éducation	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140562 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140552 Sciences sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140553 Théologie catholique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140554 Théologie protestante		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**Licence(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140555 Chimie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140556 Informatique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140557 Mathématiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140559 Physique, chimie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140558 Physique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140547 Géographie et aménagement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140560 Sciences de la Terre		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140561 Sciences de la vie	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180865 Sciences et technologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140563 Sciences pour l'ingénieur		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180866 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180867 Commerce et distribution		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180868 Logistique et pilotage des flux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180869 Management et gestion des organisations		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180870 Métiers de la communication : publicité		2018-2019	3 ans	2020-2021
20180871 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180872 Métiers de la qualité		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180873 Métiers des administrations et collectivités territoriales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180874 Métiers du commerce international		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180875 Métiers du notariat		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180876 Commercialisation de produits et services		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180877 Développement de projets de territoires		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180878 Guide conférencier		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180879 Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180880 Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180881 Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180882 Chimie de synthèse		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180883 Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180884 Maintenance et technologie : contrôle industriel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180885 Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180886 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180887 Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180888 Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180889 Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux		2018-2019	5 ans	2022-2023

20180890 Métiers de l'informatique : applications web		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180891 Métiers de l'électricité et de l'énergie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180892 Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180893 Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180894 Métiers de la santé : technologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180895 Métiers du BTP : bâtiment et construction	ENS Archi Strasbourg	2018-2019	3 ans	2020-2021
20180896 Métiers du BTP : génie civil et construction		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180897 Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180898 Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180899 Optique professionnelle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180900 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180901 Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle		2018-2019	5 ans	2022-2023

**Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES
Master(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180929 Arts de la scène et du spectacle vivant		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180930 Arts plastiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180931 Cinéma et audiovisuel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180932 Design		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180933 Didactique des langues		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180934 Langues et sociétés		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180935 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180936 Lettres		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180937 Musicologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180938 Traduction et interprétation		2018-2019	5 ans	2022-2023

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Master(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180939 Administration publique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180940 Administration économique et sociale	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180941 Analyse et politique économique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180942 Comptabilité - contrôle - audit		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180945 Droit de l'environnement et de l'urbanisme		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180946 Droit de la propriété intellectuelle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180947 Droit des affaires		2018-2019	5 ans	2022-2023

20180948	Droit des libertés	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180949	Droit du patrimoine	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180950	Droit européen	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180951	Droit international	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180952	Droit notarial	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180953	Droit privé	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180954	Droit public	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180955	Droit pénal et sciences criminelles	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180956	Droit social	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180943	Droit	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180957	Finance	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180958	Gestion de production, logistique, achats	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180959	Histoire du droit et des institutions	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180974	Innovation, entreprise et société	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180961	Management de l'innovation	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180962	Management et administration des entreprises	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180963	Management et commerce international	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180960	Management	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180964	Monnaie, banque, finance, assurance	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180965	Qualité, hygiène, sécurité	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation	
20180966	Archéologie, sciences pour l'archéologie	ENS Archi Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180967	Civilisations, cultures et sociétés		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180968	Démographie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180969	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180970	Ethique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180944	Droit canonique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180971	Ethnologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180992	Géographie, aménagement, environnement et développement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180993	Géomatique	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180973	Histoire de l'art		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180972	Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180928	Information, communication	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180974	Innovation, entreprise et société		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180975	Mondes médiévaux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180976	Philosophie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180978	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180979	Psychologie sociale, du travail et des organisations		2018-2019	5 ans	2022-2023

20180977 Psychologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180980 Relations internationales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180981 Sciences de l'éducation	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180982 Sciences et techniques des activités physiques et sportives - STAPS		2018-2019	2 ans	2019-2020
20180983 Sociologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180984 Théologie catholique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180985 Théologie protestante		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180986 Urbanisme et aménagement	ENS Archi Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023

**Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
Master(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180987 Actuariat		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180988 Biologie-santé		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180989 Biotechnologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180990 Chimie	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180991 Génie industriel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180992 Géographie, aménagement, environnement et développement	ENGEEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180993 Géomatique	ENGEEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180994 Informatique	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180995 Mathématiques et applications	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180996 Optique, image, vision, multimédia	INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180998 Physique appliquée et ingénierie physique	ENGEEES Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180997 Physique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180252 Santé publique	U-Dijon, U-Besançon, U-Reims, U-Lorraine	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180999 Santé		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181000 Sciences de la Terre et des planètes, environnement	ENGEEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20181001 Sciences du médicament		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181002 Sciences du vivant		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181003 Sciences et génie des matériaux	INSA Strasbourg, U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180986 Urbanisme et aménagement	ENS Archi Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023

**Domaine SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
Master(s)**

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181004 Etudes européennes et internationales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181005 Journalisme		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181006 Science politique		2018-2019	5 ans	2022-2023

Formations de santé réglementées

année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
2018-2019	5 ans	2022-2023

Médecine

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)
3 ^{ème} cycle	<p>Diplôme d'Etat de docteur en médecine</p> <p>Diplômes d'études spécialisées (DES)</p> <p><u>Spécialités médicales :</u></p> <p>Anatomie et cytologie pathologiques Cardiologie et maladies vasculaires Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques Gastro-entérologie et hépatologie Génétique médicale Médecine interne Médecine nucléaire Médecine physique et de réadaptation Néphrologie Neurologie Oncologie Pneumologie Radiodiagnostic et imagerie médicale Rhumatologie</p> <p><u>Spécialités chirurgicales :</u></p> <p>Chirurgie générale Neurochirurgie Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale</p> <p><u>Autres spécialités :</u></p> <p>Anesthésie-réanimation Biologie médicale Gynécologie médicale Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine du travail Pédiatrie Psychiatrie Santé publique et médecine sociale</p>
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) (DESC II)
	<p>Chirurgie infantile Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire</p>

	Gériatrie Réanimation médicale
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non qualifiants) (DESC I)
	Addictologie Allergologie et immunologie clinique Cancérologie Dermatopathologie Fœtopathologie Médecine de la douleur et médecine palliative Médecine de la reproduction Médecine légale et expertises médicales Médecine du sport Médecine d'urgence Médecine vasculaire Néonatalogie Neuropathologie Nutrition Orthopédie dento-maxillo-faciale Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Diplômes de formation continue	Capacités
	Acupuncture Addictologie clinique Allergologie Angiologie Gérontologie Médecine et biologie du sport Pratiques médico-judiciaires Technologie transfusionnelle

Nouveaux DES de médecine issus de la réforme du 3^{ème} cycle de médecine

Chirurgie maxillo-faciale
Chirurgie orale
Chirurgie orthopédique et traumatologie
Chirurgie pédiatrique
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Chirurgie vasculaire
Chirurgie viscérale et digestive
Gynécologie obstétrique
Neurochirurgie
Ophtalmologie
Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale
Urologie
Allergologie CODES
Anatomie et cytologie pathologiques
Anesthésie-réanimation CODES
Dermatologie et vénérologie
Endocrinologie-diabétologie nutrition

Génétique médicale
 Gériatrie
 Gynécologie médicale
 Hématologie
 Hépatogastro-entérologie
 Maladies infectieuses et tropicales CODES
 Médecine cardio-vasculaire CODES
 Médecine d'urgence
 Médecine et santé au travail
 Médecine générale
 Médecine intensive-réanimation CODES
 Médecine interne et immunologie clinique CODES
 Médecine légale et expertises médicales
 Médecine nucléaire
 Médecine physique et de réadaptation
 Médecine vasculaire CODES
 Néphrologie
 Neurologie
 Oncologie
 Pédiatrie
 Pneumologie
 Psychiatrie
 Radiologie et imagerie médicale
 Rhumatologie
 Santé publique
 Biologie médicale

Odontologie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire Diplômes d'études spécialisées (DES) Chirurgie orale

Médecine-Pharmacie

cycle	diplôme
3 ^{ème} cycle	DESC de Biologie médicale Cytogénétique humaine Hématologie biologique

Pharmacie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)
3 ^{ème} cycle court	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie DES de Pharmacie. options : Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR) Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)

	DES Innovation pharmaceutique et recherche DES Biologie médicale <u>options :</u> Biologie polyvalente Biologie orientée vers une spécialisation
--	--

Maïeutique

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)
2 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de sage-femme

Orthoptie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Certificat de capacité d'orthoptiste

Orthophonie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	Certificat de capacité d'orthophoniste

DOCTORAT

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des Ecoles Doctorales

DS	numéro	intitulé	Etablissements Co-accrédités	Etablissements Accrédités en Délivrance conjointe	Etablissements Partenaires
7	ED 221	Ecole Doctorale Augustin Cournot	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	ENGEEES
7	ED 101	Ecole Doctorale Sciences juridiques	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	
6	ED 520	Ecole Doctorale des Humanités	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		
1-8-9	ED 269	Ecole Doctorale Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENGEEES
2	ED 182	Ecole Doctorale Physique et chimie-physique	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		
4	ED 222	Ecole Doctorale Sciences chimiques	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		
6	ED 519	Ecole Doctorale des Sciences humaines et sociales. Perspectives européennes	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENSAS
3-7	ED 413	Ecole Doctorale des Sciences de la Terre et de l'environnement	<u>U-Strasbourg</u>		
5-10	ED 414	Ecole Doctorale des Sciences de la vie et de la santé	<u>U-Strasbourg</u>		
6	ED 270	Ecole Doctorale de Théologie et sciences religieuses	<u>U-Strasbourg</u>		



Επιστημονικό Κολλέγιο Ελλάδος

Entente Complémentaire
pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée :
MASTER ENTRAINEMENT, SPORT ET SANTÉ

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France

Représentée par son Président, Michel Deneken,

Agissant pour le compte de la Faculté des Sciences du Sport

Représenté par son Doyen, Fabrice Favret

D'une part

ET

L'Educational Association for European Studies Private Company, ci-après SCG,
Athènes, Grèce,

Sis : 14A rue Pindarou & 16 rue Solonos, Kolonaki, GR-106 73 Athènes, Grèce

Représentée par son Président, M. Markos Hatzidakis

D'autre part

conjointement désignées par « *les partenaires* »

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 31 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil de Master de la Faculté des Sciences du Sport datant du 11 avril 2018

Vu la délibération du Conseil de la Faculté des Sciences du Sport datant du 31 janvier 2018,

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire datant du 26 février 2019,

Vu les articles thêta 7 et thêta 8 de la loi grecque n° 4093/2012 du 9 novembre 2012 (Journal Officiel de la République Hellénique n° 222 série A du 21 novembre 2012, pp. 5583-5584),

En application de l'Accord de coopération internationale signé le 15 mars 2017 entre l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies Private Company

La Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg

ET

Le Scientific College of Greece (SCG) issu de L'Educational Association for European Studies

Convient de ce qui suit :

Préambule

Rappel de l'historique de la coopération

La Faculté des sciences du sport propose un programme délocalisé à Athènes, en Grèce depuis l'année 2013. Faisant suite à une volonté manifeste d'évoluer vers une démarche de qualité, en s'appuyant sur un renforcement des synergies pédagogique et administrative, cette coopération a évolué en 2017, lorsque la Faculté des sciences du sport a décidé d'ouvrir une nouvelle page de son implantation dans ce pays d'Europe méridionale en engageant une nouvelle collaboration avec l'Educational Association for European Studies - SCG Scientific College of Greece.

Article 1. Définitions

La présente Entente complémentaire désigne conjointement par « les partenaires », la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies - SCG.

Article 2. Objet de l'Accord

La présente Entente complémentaire a pour objet de définir les modalités mise en œuvre à SCG du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour la durée de l'Accord de Coopération International susmentionné.

Ce programme délocalisé (franchise) est en tous points conforme aux programmes et aux modalités de sanction des études de l'Université de Strasbourg, autorisée à délivrer ce diplôme conformément à l'arrêté ministériel du 28/08/2018 relatif à la délivrance du diplôme national de Master ;

Il comporte une première et une seconde année de Master, mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, spécialité Entraînement, sport et santé, et de l'Université de Strasbourg.

Article 3. Administration de la formation

3.1 Responsabilités

L'Université de Strasbourg est le maître d'œuvre pédagogique de la formation. Garant de sa qualité, elle assure la direction et le contrôle des études dans le cadre de cette formation.

SGG assure, à travers son équipe pédagogique et ses installations, la bonne mise en œuvre de cette formation.

3.2 Conduite de la coopération

Le suivi du programme est assuré conjointement par les deux partenaires selon les modalités suivantes :

Le comité scientifique

Le comité scientifique paritaire définit, évalue, et contrôle les conditions de bonne mise en œuvre du programme délocalisé afin de garantir la conformité des enseignements et des évaluations au diplôme, tel qu'habilité au sein de l'université de Strasbourg.

Il décline ainsi des objectifs et pédagogiques et scientifiques, à court et moyen terme, et veille à leur réalisation. Il statue le cas échéant sur les projets et dispositifs d'accompagnement proposés par le comité de suivi pédagogique et administratif et favorise les échanges et interactions entre les partenaires.

Il décide enfin de l'impulsion à donner à la mise en œuvre du programme délocalisé pour favoriser le développement de la recherche scientifique de part et d'autre de la coopération.

Il se compose :

- Du Doyen(ne) de la Faculté des Sciences du Sport, ou de son représentant pour la F3S
- Du Responsable de diplôme du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à l'Unistra, ou son représentant pour la F3S
- De la Directrice Générale de SCG
- Du Responsable du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à SCG

Il est convoqué et présidé par le Doyen(ne) de la Faculté des Sciences du Sport, ou de son représentant pour la F3S. Les membres de ce comité se réunissent au minimum une fois par an, et autant que de besoin, après le 1^{er} jury de Semestre, en présentiel ou à défaut par vidéoconférence.

Le comité de suivi pédagogique et administratif

Il est constitué d'un référent pédagogique et d'un référent administratif émanant de chacune des deux universités partenaires.

Il contrôle et rend compte de la bonne mise en œuvre opérationnelle de la présente Entente, au regard des orientations du comité scientifique, selon les modalités convenues par les partenaires.

Il supervise notamment la sélection des étudiants, le recrutement des enseignants, les examens, le suivi des interventions des enseignants, et le respect des procédures financières en vigueur. Il évalue les besoins et soumet au comité scientifique ses propositions d'évolutions majeures pour validation.

Nom et coordonnées des membres du comité de suivi pédagogique et administratif :

Université de Strasbourg	Université partenaire
<u>Référent pédagogique</u> Faculté des Sciences du Sport M. François DOPPLER-SPERANZA BP 80010 F-67084 STRASBOURG Cedex fdoppler@unistra.fr	<u>Référent pédagogique</u> SCG Mme Popi NOTIA 16 rue Solonos et 14A rue Pindarou GR-10673 ATHENES, Grèce pnotia@scg.edu.gr
<u>Coordinateur administratif</u> Faculté des Sciences du Sport Mme. Christelle Durringer BP 80010 F-67084 STRASBOURG Cedex christelle.durringer@unistra.fr	<u>Coordinateur administratif</u> SCG Mme Evgenia DEDE 16 rue Solonos et 14A rue Pindarou GR-10673 ATHENES, Grèce edede@scg.edu.gr

Article 4. Encadrement pédagogique

- 4.1 L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants de SCG.
- 4.2 Le recrutement des enseignants est préalablement approuvé par le comité de suivi pédagogique et administratif, en accord avec le responsable de diplôme F3S.
- 4.3 Les responsables du comité de suivi pédagogique et administratif F3S peuvent à tout moment être contactés par les étudiants inscrits dans la formation.

Article 5. Critères d'admissibilité et procédure de sélection des étudiants

La procédure de sélection des étudiants pratiquée au sein de l'Educational Association for European Studies - SCG est identique à celle du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, de l'Université de Strasbourg et respecte les mêmes critères de sélection. Le jury d'admission est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de la Faculté des Sciences du Sport.

5.1 Admissibilité

Pour la première année de master : cette formation s'adresse aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau Bac+ 3 ou équivalent (180 ECTS validés).

Pour la seconde année de master : cette formation s'adresse aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau Bac+ 4 ou équivalent (240 ECTS validés).

Langues d'enseignements :

Le programme est dispensé en grec. Des compétences en anglais sont requises pour les cours dispensés par les enseignants de l'Unistra, niveau B2 recommandé.

S'agissant du français, des efforts seront déployés afin d'améliorer le niveau de connaissance en français des étudiants. Les étudiants ayant déjà une connaissance du français suivront des cours d'approfondissement ; les autres suivront des cours intensifs au titre de la langue étrangère.

5.2 Procédure de sélection des étudiants

Les dossiers de candidature sont préalablement étudiés par le responsable pédagogique de l'Educational Association for European Studies - SCG qui s'engage à effectuer une première sélection de candidats dont les compétences correspondent en tous points à celles fixées par la Faculté des Sciences du Sport puis communique les dossiers des candidats présélectionnés au responsable pédagogique de l'Université de Strasbourg.

Chaque dossier de candidature comporte : un formulaire de candidature fourni par la Faculté des Sciences du Sport dûment complété, une photocopie de la pièce d'identité, une copie du diplôme justifiant des trois ou quatre années d'enseignement supérieur accomplies ainsi qu'une lettre de motivation.

Il revient à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg de prendre la décision finale concernant l'acceptation des candidats présélectionnés par l'Educational Association for European Studies – SCG ; la Faculté des Sciences du Sport notifie à l'Educational Association for European Studies - SCG la liste des candidats définitivement admis.

Les fiches d'inscription concernant les étudiants s'inscrivant en master sont à transmettre au secrétariat de Faculté des Sciences du Sport avant le 15 novembre de chaque année universitaire.

Article 6. Inscription des étudiants

- 6.1** Les étudiants admis dans cette formation délocalisée auprès de l'Educational Association for European Studies - SCG, s'inscrivent à l'Université de Strasbourg et à l'Educational Association for European Studies - SCG.
- 6.2** Les étudiants admis s'inscrivent selon les règles en vigueur à l'Université de Strasbourg simultanément dans le Master de la Faculté des Sciences du Sport. SCG recouvre chaque année le montant des droits d'inscription Unistra concernant les cours dispensés en ses murs et verse à l'Université de Strasbourg en un versement les droits d'inscription correspondants.
- 6.3** Les listes d'inscription définitives recensant les étudiants à inscrire au programme sont à transmettre au coordinateur administratif de la F3S avant le 15 novembre de chaque année universitaire
- 6.4** Les étudiants se voient délivrer leur « Pass Campus » (carte d'étudiant).

Article 7. Organisation de la formation

- 7.1** Un minimum de 15 étudiants et un maximum de 20 étudiants peut être admis chaque année dans la formation.
- 7.2** Programme des études :
- Le déroulement des études est structuré en 4 semestres. Chaque semestre vaut 30 ECTS.
 - Le programme des études (Annexe A) comporte l'ensemble des enseignements prévus pour le master 1^{re} et 2nde années, tel qu'habilités au sein de l'Université de Strasbourg.
 - La coordination des enseignements est assurée par le comité de suivi pédagogique et administratif.
- 7.3** Le Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, et ses cours restent sous la responsabilité du responsable de diplôme du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à l'Unistra.
- 7.4** Les étudiants du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, de l'Université de Strasbourg délocalisé auprès de l'Educational Association for European Studies-SCG sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances que les étudiants inscrits au Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives à l'Université de Strasbourg. Ces modalités sont précisées en Annexe A.
Les sujets d'examens sont élaborés par les enseignants de l'Educational Association for European Studies - SCG, puis validés par le responsable de diplôme de la Faculté des Sciences du Sport.
- 7.5** L'organisation des examens est placée sous la responsabilité d'un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches de la F3S.
- 7.6** Le jury du diplôme est composé d'enseignants de l'Université de Strasbourg et de l'Educational Association for European Studies - SCG participant aux enseignements. Il est nommé par le Président de l'Université de Strasbourg pour la Faculté des Sciences du Sport.

Article 8. Relevé de notes et diplôme

En vue de la tenue du jury de diplôme et afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'Educational Association for European Studies - SCG pour délivrance aux étudiants, les résultats aux examens sont transmis au service de la scolarité de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg. Ils font l'objet d'une publication à l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies - SCG.

S'agissant de la première année de Master : après validation des 60 ECTS correspondant aux exigences de la formation, l'étudiant reçoit un relevé de notes et une attestation de réussite à la première année du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé.

S'agissant de la seconde année de Master : après validation des 60 ECTS correspondant aux exigences de la formation, l'étudiant reçoit une attestation de réussite à la seconde année du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé et un relevé de notes et obtient le diplôme correspondant, délivré sous le sceau de l'Université de Strasbourg :

Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement Sport et Santé

Article 9. Droits et obligations incombant aux étudiants participant à la session délocalisée

- Obtenir, le cas échéant, un visa adéquat.
- S'acquitter des droits d'inscription administrative. SCG recouvre chaque année le montant des droits d'inscription Unistra concernant les cours dispensés en ses murs et verse en une fois à l'Université de Strasbourg les droits d'inscription correspondants.
- Respecter les règles et règlements des deux partenaires.

Article 10. Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants

L'équipe pédagogique du Master E2S participe à la formation par le suivi à distance des mémoires de Master, afin de satisfaire à l'exigence de la plus haute qualité de réalisation et de compétences en vue de la délivrance du diplôme de l'université de Strasbourg. L'équipe pédagogique propose un soutien en deux temps : premièrement, par une orientation des propositions de sujets de mémoires, soumis en accord avec un tuteur de l'équipe pédagogique de SCG ; deuxièmement, par la présence d'un enseignant-chercheur HDR aux soutenances de mémoires (si nécessaire par visioconférence).

Le partenaire met à la disposition des étudiants suivant la formation des conditions de travail au moins égales à celles offertes à la Faculté des sciences du sport de l'Université de Strasbourg (salles de travail munies des équipements requis, salle informatique, bibliothèque).

Article 11. Mesures particulières destinées à renforcer le degré d'intégration de la formation

Le Master E2S de la Faculté des sciences du sport met en avant une formation s'appuyant sur les objets de recherche des membres titulaires de l'équipe de recherche en physiologie de l'exercice (EA 3072) et du Centre européen d'enseignement, de recherche et d'innovation en physiologie de l'exercice (Ceeripe). Ainsi, une partie des cours est réalisée par les enseignants-chercheurs de Strasbourg estimée à 10 heures. Ces enseignements s'appuient sur des équipements technologiques de pointe (capteurs de puissance, fréquence cardiaque par télémétrie...), dont l'équipe de Strasbourg pourra dans la mesure des possibilités faire bénéficier les collègues de SCG.

Afin de s'assurer de la bonne qualité des de la formation délivrée par SCG, la Faculté des sciences du sport effectue une évaluation annuelle de la formation auprès des étudiants. Il s'agit d'interroger les étudiants, en anglais, sur les la qualité de l'enseignement et/ou de l'évaluation, des formateurs, ainsi que du comité de suivi pédagogique et administratif de la Faculté des sciences du sport.

Article 12. Conditions de mise en œuvre

- 12.1 La mise en œuvre de la présente entente et les missions des représentants de la Faculté des Sciences du Sport sont intégralement prises en charge par l'Educational Association for European Studies - SCG.
- 12.2 Des missions d'encadrement pédagogique et administratif ont lieu au moins deux fois par an, en accord avec les dispositions d'organisation de la formation conjointement définies dans les articles 3 à 11 de la présente entente.
- 12.3 L'organisation de ces missions (transport, hébergement) et leur financement sera directement pris en charge par l'Educational Association for European Studies - SCG. Ce financement intègre le versement d'un per diem fixé à 70 euros par jour pour les participants F3S.
- 12.4 Conformément à l'article 6.2, SCG recouvre et verse annuellement en un versement à l'Unistra, selon le calendrier établi, le montant des droits nationaux de niveau Master relatif à l'inscription des étudiants acceptés dans le programme délocalisé MASTER ENTRAÎNEMENT, SPORT ET SANTÉ.
- 12.5 L'Educational Association for European Studies – SCG verse à l'Unistra, pour le compte de la F3S, une participation aux frais de fonctionnement définies annuellement en fonction du nombre d'étudiants inscrits sur la base du tarif des droits approuvés par le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en amont de toute mise en œuvre. Cette participation sera versée en une fois dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture de l'Unistra.

Article 13. Promotion du programme

- 13.1 La promotion du programme est encadrée par le comité de suivi pédagogique et administratif, qui valide le contenu de tout document de communication, y compris les informations publiées sur les sites Internet des partenaires. Selon ces conditions, les partenaires consentent à l'utilisation de leur nom et de leur logo
- 13.2 Ce programme de formation délocalisée ne pourra en aucun cas être assimilé à un programme de double diplomation.

Article 14. Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente Entente complémentaire, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction ne se fera qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant la juridiction française compétente et seul le droit français sera applicable.

Article 15. Validité et durée de l'Accord

- 15.1 Cette Entente complémentaire est rédigée en huit (8) exemplaires originaux, quatre (4) en langue française et quatre (4) en langue grecque, chaque version faisant officiellement foi.
- 15.2 Elle entre en vigueur dès sa signature par les deux partenaires et s'applique pour la durée de l'accord de coopération internationale auquel elle est liée sous réserve de l'accréditation de l'Educational Association for European Studies - SCG, par le Ministère grec de l'Education, de la Recherche et des Cultes. Elle ne pourra en tout état de cause excéder la durée d'accréditation accordée à l'Educational Association for European Studies – SCG
- 15.3 A l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires et dans les limites de la durée de l'habilitation du diplôme accordé à l'Université de Strasbourg

- 15.4 Chaque université pourra à tout moment demander la modification de cette Entente complémentaire. Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires par voie d'avenant.
- 15.5 Chaque université pourra à tout moment demander la résiliation de cette Entente complémentaire. Le cas échéant, ou à l'expiration en cours d'année universitaire de l'Accord de coopération internationale auquel elle fait référence, les partenaires devront garantir que les étudiants qui, au moment de la résiliation ou de l'échéance, seraient déjà engagés dans leurs études dans le cadre de l'Entente complémentaire, puissent mener à terme l'année universitaire, dans le respect des conditions établies par la présente entente.

Article 16. Divers

16.1 Le présent programme de formation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une transaction avec d'autres universités ou instituts de formation sans l'accord de l'Université de Strasbourg.

16.2 Liste des annexes :



Annexe A : Programme des études et Règlement des examens / Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

Annexe B : Copie de l'arrêté d'habilitation du 28/08/2018 habilitant l'Université de Strasbourg à délivrer le Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

A Strasbourg, le 28/05/2019

A Athènes, le 05/6/2019

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg



Irimi Tsamadou-Jacobberger
Vice-Présidente Relations Internationales
de l'Université de Strasbourg

Markos Hatzidakis
Président de l'Educational Association for
European Studies - SCG



Fabrice Favret
Doyen de la Faculté des Sciences du Sport
de l'Université de Strasbourg



Popi Notia
Directrice Générale de l'Educational Association for
European Studies - SCG